



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

VILLE DE LE GRAU DU ROI
2017 – 2020



Préambule

Pour rappel, le décret Peillon¹ a modifié l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, en répartissant les 24 heures d'enseignement hebdomadaires sur neuf demi-journées. Cette modification de l'organisation de la semaine scolaire impactait les rythmes de la vie des enfants, mais également celle de l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.

A la suite de la parution du décret « Hamon »², de la circulaire³ portant sur les modalités de sa mise en œuvre, et en révision du Projet Educatif Territorial retourné par la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, la nouvelle équipe municipale a proposé, dans ce cadre expérimental pour les Nouvelles Activités Périscolaires deux séances les mardis et vendredis de 1h30 de 15h à 16h30.

Cette expérimentation permettait de prendre en compte les spécificités du territoire et de mieux gérer les temps de transition et de courts trajets pour de réelles activités de découverte. Ce dispositif permettait également de prendre appui (en relation avec les projets de l'école), sur les compétences du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture en vigueur depuis 2014 et revu en 2015.

Par ailleurs, les temps scolaires ou périscolaires étaient suivis d'un temps facultatif d'étude dirigée et/ou d'accueil post scolaire, le choix de **l'étude dirigée** étant destiné à favoriser un accompagnement, par les enseignants volontaires, pour l'apprentissage des leçons.

Amener les enfants à comprendre qu'apprendre est un plaisir, que l'on apprend de toutes les situations et que l'on devra apprendre tout au long de sa vie.

L'un des enjeux de la réforme des rythmes scolaires a été de proposer aux enfants **un parcours éducatif** cohérent et de qualité en organisant la complémentarité des temps éducatifs et **formalisé dans un projet éducatif territorial**.

L'ambition de notre PEDT était de mobiliser les ressources du territoire afin de garantir la continuité et la qualité éducative.

Le projet a été initié en décembre 2013 et amendé en 2014 pour une application à la rentrée 2014-2015.

Le projet éducatif local proposait une politique globale à l'échelle de la commune. Il mobilisait l'ensemble des acteurs institutionnels (*l'état, collectivités territoriales, CAF, direction départementale de la cohésion sociale*).

Il avait pour objectif de mettre en œuvre la cohésion éducative en direction des enfants de la commune sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Notre projet éducatif aspirait à élargir son champ d'action au travers d'une politique jeunesse des 18 – 25 ans.

Il traduisait la réelle volonté politique des élus d'impulser une dynamique collective afin d'améliorer de manière durable, la situation des enfants et des jeunes dans leurs différents temps de vie et d'énoncer les valeurs à respecter et les objectifs prioritaires à traduire en actions pour la réussite de tous.

Comme le précisait le décret d'application, la municipalité a poursuivi de favoriser la concertation et d'impliquer les enseignants des trois écoles, les différentes associations de parents d'élèves, les intervenants.

Un comité de pilotage rassemblant les différents acteurs évoluant dans le domaine de l'enfance a été mis en place. Des réunions techniques de concertation, de travail ont été organisées.

Après avoir demandé le report de la date du dépôt du PEDT 2017/2020, après consultation des différents acteurs de notre territoire et en attente des précisions sur les dérogations possibles des rythmes scolaires⁴, nous remettons ce jour le nouveau PEDT.

¹ Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, publié au Journal officiel du 26 janvier 2013.

² Décret n°2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires – J.O du 08/05/2014.

³ Circulaire n° 2014 063 du 9 mai 2014 portant sur les modalités de mise en œuvre des expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires prévues par le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014.

⁴ Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques au Journal Officiel du 28 juin.

SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES	4
Durée de validité	4
Périmètre territorial du projet	4
Coordonnées des correspondants	5
DIAGNOSTIC PREALABLE	6
Effectif des enfants scolarisés	6
Nombre d'établissements scolaires sur le territoire (lycée et collèges).....	6
Offre de garde ou d'activités éducatives	6
Besoins éducatifs en temps extra scolaires et périscolaires.....	7
Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du projet	8
Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le projet	9
Dispositifs existants.....	9
DEFINITION DU PEdT 2017-2020.....	11
Périmètre.....	11
Ambitions	11
Publics visés.....	11
Partenaires	11
Objectifs partagés	12
Les grands changements de la rentrée 2017	13
Effets attendus	19
Composition de la structure de pilotage.....	19
Modalités de pilotage du projet (fréquence et périodicité des réunions)	19
Identité et coordonnées du coordonnateur	19
Modalités d'évaluation du projet.....	20
Communication	20
SIGNATAIRES DU PROJET	21
ANNEXES.....	22

INFORMATIONS GENERALES

Durée de validité

Nous nous engageons sur une durée de trois ans de 2017 à 2020.

Périmètre territorial du projet

Le territoire concerné

Ville du Grau du Roi.

Le Grau du Roi se situe dans la région Occitanie Pyrénées, Méditerranée, seule commune du littoral Gardois à environ 45 kilomètres Nîmes et de son agglomération. Elle est limitrophe de la commune de la Grande Motte à l'ouest (département de l'Hérault) et voisine avec Saint Laurent d'Aigouze au nord, Aigues Mortes à l'est. Elle dépend du canton d'Aigues Mortes et de la Communauté de Communes Terre de Camargue. Elle n'est pas située en zone prioritaire d'éducation.

La ville du Grau du Roi s'étend sur 54 730 hectares (0,94 % de la superficie du département du Gard) avec le plus grand port de plaisance d'Europe, et le premier port de pêche de la méditerranée française. Peuplée de 8464 Graulens et Graulennes (INSEE 2014), elle vit au rythme des coutumes taurines, des traditions gardiennes et des joutes languedociennes et de l'activité touristique.

Le site privilégié de l'Espiguette l'intègre parfaitement au sein de la Camargue.

Enfin la commune s'appuie sur trois leviers économiques principaux : le tourisme (la population est multipliée par 11 en période estivale), la pêche et le nautisme.

Les structures et publics

Structures existantes

- La petite enfance :
 - 2 structures multi accueil
 - 1 Relais Parents-Assistants Maternels

- Les établissements scolaires :
 - 1 école primaire publique de 15 classes + 1 ULIS
 - 1 école maternelle publique de 5 classes (centre-ville)
 - 1 école maternelle publique de 3 classes (secteur Port-Camargue)
 - 1 collège privé
 - 1 collège public de secteur est à Aigues-Mortes et le lycée à Milhau.

- Les équipements sportifs :
 - 1 Palais des Sports avec 1 gymnase, 1 dojo, 1 salle de musculation, 1 salle de danse.
 - 2 terrains de football
 - 1 terrain de hat-trick
 - 1 plateau sportif avec une piste d'athlétisme et un skate park
 - 2 clubs de tennis (centre-ville et Port Camargue)
 - 1 base nautique intercommunale : aviron et kayak
 - 1 école de mer
 - 1 piscine intercommunale
 - 1 plage adaptée au handicap
 - Plages

- Les équipements culturels :
 - La bibliothèque intercommunale (dans le Palais des Sports et de la Culture)
 - L'école de musique et de théâtre (dans le Palais des Sports et de la culture)
 - Le théâtre : espace Jean Pierre Cassel (Palais des Sports et de la Culture (jauge de 400 personnes)
 - La Villa Parry (lieu d'expositions peintures et sculptures)
 - Le Seaquarium
 - Le cinéma privé
- Les structures de loisirs :
 - 9 aires de jeux (ludo park) réparties dans la ville
 - 2 parcs d'attractions privés

Autres Structures

- Association SILOE
- Les Aigues Marines
- Les arènes
- Le CESMED

Les publics :

Les publics concernés par le PEdT sont constitués par l'ensemble de la population à travers une mission d'éducation permanente qui se manifeste par des projets intergénérationnels autour de différentes thématiques (journées culturelles occitanes, éducation à l'environnement...).

L'éducation est à double sens, des enfants vers les adultes et des adultes vers les enfants.

Coordonnées des correspondants

Collectivité territoriale porteuse du projet : ville de Le grau du Roi
M. Robert CRAUSTE Maire et vice-président du CCAS

Nom des élus en charge du dossier :	Mme Claudette BRUNEL
Fonction	Adjointe au Maire, déléguée à la Cohésion Sociale, à l'Éducation et à la Jeunesse, Vice-Présidente du CCAS
Adresse	Hôtel de ville, Place de la libération, 30240 Le Grau du Roi
Téléphone	06 81 21 17 00
Adresse électronique	c.brunel@ville-legrauduroi.fr

Elue pour le suivi spécifique du PEDT dans la délégation au développement durable et à la démocratie citoyenne, L'Adjointe au Maire, Mme Pascale Bouillevaux (chargée également du suivi des affaires scolaires).

DIAGNOSTIC PREALABLE

Effectif des enfants scolarisés

Les enfants scolarisés en école maternelles ou élémentaire :

Nombre d'enfants potentiellement concernés ⁵:

- Ecole Eric Tabarly : 99 enfants *
- Ecole Eugénie Deleuze : 133 enfants
- Ecole Le Repausset : 352 enfants

Sur un total de 584 enfants.

*Ecole Maternelle Tabarly : durant l'année scolaire 2016/2017, le dispositif des moins de 3 ans est expérimenté dans cette école. (Annexe 1)

A titre indicatif, les enfants non scolarisés peuvent être accueillis selon les effectifs suivant :

Les Moussaillons : 23 places effectives (62 contrats pour l'année 2016),

Les Péquets : 35 places effectives (66 contrats pour l'année 2016),

Le RPAM : la capacité d'accueil maximum est de 52 places pour 17 ASMAT sur le territoire du Grau du Roi (des enfants résidant hors de la commune peuvent être accueillis par ces professionnels).

Nombre d'établissements scolaires sur le territoire (lycée et collèges)

Nous avons 6 établissements scolaires sur le secteur de recrutement indépendamment des filières spécifiques.

Liste des établissements scolaires	
École élémentaire publique A. Quet	Allée Victor Hugo 30240 Le Grau-du-Roi
École maternelle publique É. Deleuze	Rue du Levant 30240 Le Grau-du-Roi
École maternelle publique E Tabarly	1 avenue de l'Hermione 30240 Le Grau-du-Roi
Collège Privé Emmanuel d'Alzon (site Grau du roi)	953 route de Carnon 30240 Le Grau-du-Roi
Collège Public de secteur Irène Joliot Curie	226 chemin du Bosquet, 30220 Aigues Mortes
Lycée Public de Secteur Geneviève De Gaulle-Anthonioz	43 rue du Moulin 30540 Milhaud

Offre de garde ou d'activités éducatives

A titre indicatif, les EAJE s'intègrent également dans l'offre de garde et d'activités éducatives

Scolaire :

- La classe de neige dans le cadre scolaire ;
- La participation d'intervenants communaux en musique, en sport, en informatique, en anglais durant le temps scolaire ;

⁵ Source www.education.gouv.fr

Périscolaire

- Les accueils de loisirs périscolaires (matin, midi et soir) ;
- L'étude dirigée à l'école élémentaire

Extrascolaire

- 1 accueil de loisirs maternel et primaire (mercredi et vacances scolaires)
- Les séjours de vacances proposés par le CCAS.

Jeunesse

- Le Point Information Jeunesse (PIJ) ;
- Le Point Animation Jeunesse (PAJ) ;
- Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ;
- L'accompagnement à la scolarité pour les collégiens ;
- Le LÉA : Lieu d'Écoute Adolescent

Besoins éducatifs en temps extra scolaires et périscolaires

Au travers des trois dernières années de fonctionnement nous avons pu relever des besoins ou des attentes à prendre en compte dans la globalité de la politique enfance jeunesse du territoire :

Organisation des temps méridiens

Comme dans une majorité de territoires, la pause méridienne, lorsqu'elle n'est pas prise en charge dans le cadre d'une politique enfance jeunesse est un temps où les risques d'accidents et les violences se développent rapidement. Dans notre commune, l'imposant effectif de 280 (en 2017 à la pause méridienne) élèves est un facteur décuplant ces difficultés.

Spécificités des demandes liées à l'activité économique saisonnière

L'un des principaux moteurs économiques de la station balnéaire est en lien avec le tourisme. Cela implique une saisonnalité dans la vie graulenne qui se traduit par une population multipliée jusqu'à 11 pendant la saison estivale. C'est en même temps une source d'emploi pour une partie de la population. En parallèle cette activité saisonnière engendre un besoin singulier de garde en horaires atypiques qu'il est difficile de mettre en œuvre.

Respect des rythmes et de temps de repos des enfants

Lors de la consultation des familles et des acteurs autour de l'école, le constat de l'état fatigue des enfants est pointé. Il est attribué au changement de rythme scolaire.

Le défaut de connaissances et d'intégration d'enfants et de jeunes habitants sur notre territoire singulier

La population de la commune a considérablement augmenté durant ces dernières décennies. Elle a plus que doublé. Cela complexifie considérablement l'identité du territoire. Il est donc difficile à chacun de s'identifier collectivement. A cela s'ajoute la saisonnalité du territoire. Si bien que même pendant l'année l'identité du territoire est modifiée.

Enfin, nous avons pu constater que beaucoup d'enfants ne sont pas à l'aise dans l'eau et ne pratiquent pas d'activité nautique ou en lien avec la mer.

Manque de projection d'une partie de la population sur les évolutions de notre territoire

Nous constatons que la population n'est pas au fait des évolutions de notre territoire. Ces évolutions programmées sur du long terme ont des enjeux primordiaux pour notre territoire : développement durable, protection de la lagune, transformation de l'activité de la pêche, création d'un éco quartier, promotion des déplacements doux,

Les enfants et les jeunes qui seront les premiers bénéficiaires de ces évolutions n'échappent pas à ce constat. Lors de nos activités périscolaires nous avons constaté dans un groupe d'enfants, que la majorité d'entre eux ne connaissaient pas le phare de l'Espiguette !

Déficiences en matière d'hygiène et de santé

Nous avons constaté qu'une partie des enfants ont des problèmes d'hygiène récurrents. Le fait le plus marquant est le développement des poux systématiquement chaque année. De même, les temps élémentaires d'hygiène de la vie quotidienne ne sont systématiques sans l'intervention de l'adulte (lavage de mains avant repas ou pendant les maladies, très peu d'enfants se brossent les dents dans les structures).

Ce constat ne traduit pas forcément une augmentation de la déficience en matière d'hygiène, cela vient certainement du fait que nous y avons prêté une attention particulière.

Besoin de lutte contre la violence. Déficit du Vivre Ensemble

Dans tous les espaces collectifs encadrés ou spontanés nous avons pu constater des tensions, des violences verbales et physiques qui nuisent au principe même du Vivre Ensemble. A ce sujet, dans l'espace scolaire élémentaire pendant la récréation du temps de l'Education Nationale les enfants n'ont pas la possibilité de jouer à des jeux autorisés en temps extrascolaire. Même si cela s'explique, c'est déroutant pour un enfant dans la dynamique de groupe.

Difficultés de certaines familles dans leur relation avec leurs enfants ou les établissements scolaires.

A la mise en place des nouvelles activités périscolaires, les parents se sont exprimés ainsi : « *enfin on va pouvoir entrer dans l'école* » ! Dans la réalité, les contraintes du plan Vigipirate ont éclipsé cet espoir. En conséquence, le constat des parents est que la seule relation à l'école est vécue à travers les difficultés des enfants. Le même constat est effectué en collège.

Les publics sont dans une démarche de consommation plus que de participation.

Les inscriptions sur les activités extra scolaires relèvent souvent soit d'un besoin exclusif de garde, soit d'un choix consumériste guidé par les activités proposées. Cela occulte le travail pédagogique des équipes en direction des enfants. Enfin certains choix de non fréquentation relèvent d'une difficulté financière des familles (centre de loisirs notamment).

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du projet

La Commune du Grau du Roi est la seule façade maritime du Gard.

On peut qualifier Le Grau du Roi de ville de Camargue, du littoral, touristique ancrée dans les traditions. En effet, c'est une ville :

- ✓ De Camargue avec sa faune (chevaux, taureaux, flamants roses...), sa flore (saladelle, oyat, tamaris, salicorne...) et son environnement caractéristique comme les Salins du Midi... ;
- ✓ Du littoral avec son port de pêche, ses plages et plus spécifiquement les plages de l'Espiguette labellisées Natura 2000 et Port Camargue le plus grand port de plaisance en Europe ;
- ✓ Touristique avec sa population multipliée par 10 durant la période estivale et une économie locale qui génère une activité saisonnière ;
- ✓ De traditions camarguaises (taurine et gardiane), avec les joutes languedociennes et les fêtes traditionnelles (Défi Port de Pêche, Fête de la Saint Pierre, Fête votives etc...).

Le futur projet d'aménagement urbain Eco quartier Méditerranéen : « La réalité du Grau-du-Roi offre un potentiel incroyable dans un système territorial ouvert. ». Le diagnostic et les enjeux majeurs du projet devraient avancer des hypothèses pour que la ville durable fonctionne.

Les équipements de l'intercommunalité positionnés sur le Grau du Roi sont des atouts singuliers pour étayer une politique enfance-jeunesse ambitieuse : la base Nautique canoé Kayak, piscine et le réseau de lecture publique.

La transformation de l'école de voile en école de la mer : les nouveaux locaux en construction pourront permettre de développer les activités de relative à cette thématique.

La commune comprend aussi :

- Un Centre de recherche scientifique médicale au CHU
- ENTAV : recherches scientifiques en agronomie et viticulture

Sur la commune se trouve également un large panel de structures pouvant permettre la mixité des publics : plages et handi plage, L'EPHAD, les Aigues marines, Siloé, le CESMed ...

Le Centre d'Etudes et de Sauvegarde des Tortues Marines de Méditerranée

Le CESMed, créé en 2003 à l'initiative du Seaquarium et hébergé par celui-ci (au Grau du Roi), est une association (loi 1901) à but non lucratif.

Depuis le 18 juin 2007, le CESMed est officiellement reconnu comme centre de soins des tortues marines sur le littoral méditerranéen français. Il s'agit du seul établissement de ce type dans cette zone géographique.

Ses missions principales consistent à accueillir, soigner et étudier les tortues blessées et/ou victimes d'un échouage ou d'une capture accidentelle dans les filets de pêche. Par ailleurs, en tant que membre du Réseau des Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF), le CESMed est habilité à relâcher ces animaux en mer lorsque leur état le permet.



SILOE

Si la vocation première de l'association est bien de mener des actions pour l'insertion sociale et professionnelle, celle-ci s'est toujours accompagnée d'un travail d'insertion culturelle pour permettre aux publics concernés de « s'enraciner » dans une culture locale et populaire, celle des milieux lagunaires et maritimes.



L'association entretient un ancrage local intéressant au Grau-du-Roi, en encourageant l'émergence de projets en partenariat avec les pensionnaires de la maison d'accueil spécialisé d'une part, et les scientifiques du Seaquarium d'autre part. Depuis peu, un partenariat tripartite avec des jeunes de Maison d'Enfants à Caractère Social et le Centre du Scamandre. L'idée qui prévaut est celle d'un mélange des publics en vue d'un enrichissement mutuel et qui doit servir l'objectif d'insertion et de valorisation.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le projet

Transports scolaires

Il existe un dispositif complexe (5 lignes) et très coûteux de transport scolaire en raison de l'étendue du territoire. Après concertation, il a été décidé d'envisager des modifications pour l'année scolaire 2018/2019 au profit d'un autre mode de déplacement qui reste à définir. Une réflexion est lancée sur la mise en œuvre de pédibus, par exemple...

Dispositifs existants

Dispositif à destination des jeunes ados et préado

CLAS

Le CCAS est opérateur du dispositif CLAS, le Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité sur la commune depuis la rentrée 2016-2017. L'accompagnement à la scolarité offre aux parents un espace d'information, de dialogue, de soutien, pour une plus grande implication dans la scolarité de leurs enfants. Les actions sont centrées sur l'aide à l'organisation des devoirs mais aussi sur les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire et l'accompagnement des parents.



Le LEA

Le Lieu Ecoute Ado accueille des parents et des adolescents dans le respect total de leur anonymat. Le Léa est destiné aux adolescents et aux parents qui traversent des moments difficiles. Il peut s'agir, par exemple, d'aider le jeune à faire face à des difficultés rencontrées dans son cursus scolaire ou son insertion sociale.

C'est un espace de parole permettant de prendre du recul.

Le LÉA est là pour leur permettre de parler d'eux, de comprendre comment ils vivent des situations de crise là où les parents ne sont pas toujours disponibles. Il permet un accueil d'accès facile et à court terme. Les entretiens sont gratuits et anonymes. Des permanences d'accueil offrent des créneaux de réservation deux fois par mois.



Projet jeunes

Dans le cadre de l'appel à projet jeune promu par la DDCS, le Conseil Départemental, la MSA et la CAF, depuis deux ans des jeunes s'engagent dans la réalisation d'un projet spécifique.

Concrètement, durant l'année scolaire, les jeunes se lancent dans un processus de projet, de la création jusqu'à la promotion en passant par la réalisation. Ils doivent s'organiser pour trouver un autofinancement.

Les deux expériences réalisées se sont faites en partenariat avec l'association SILOE et son ancien sardinier breton « La Valentine » : Un séjour itinérant en bateau sur le Golfe du Lion.

Dispositif péri et extrascolaire mis en place par le PEDT 2014-2017



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h15/8h20	Accueils périscolaires				
8h30/11h30	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11h30/12h	A.P.C	A.P.C		A.P.C	A.P.C
11h30/13h30	Restaurant scolaire ou maison				
13h30/15h	Classe	Classe	Accueils de loisirs	Classe	Classe
15h/16h30		Nouvelles Activités Périscolaires			Nouvelles Activités Périscolaires
16h30/18h30	Etude et/ou accueil périscolaire	Etude et/ou accueil périscolaire			Etude et/ou accueil périscolaire

Pendant les vacances scolaires, l'accueil de loisirs du Grau du Roi accueille les enfants de 3 à 14 ans.

La restauration scolaire est assurée par la Communauté de communes Terre de Camargue dans les 3 écoles. Un self-service fonctionne pour les enfants de l'école élémentaire

Les informations de rentrée scolaire sont diffusées sur le site de la commune, le bulletin municipal et un journal de rentrée au cours de l'été.

DEFINITION DU PEdT 2017-2020

Périmètre

Le territoire géographique du PEdT

Il reste celui de la commune décrit dans les informations générales (page 5).

Le territoire socio démographique ⁶

La particularité de la commune est d'avoir une pyramide des âges inversée.

Entre 2009 et 2014, la population augmente de 4.72%. (Cf. Annexe 2)

Les plus de 60 ans représentent 36.21% de l'ensemble de la population. On observe une faible diminution des tranches d'âges de 0 à 59 ans. (Cf. Annexe 2)

La tranche d'âge 0/14 ans représente 10.7% et les 15/29 ans : 11.8%(cf. Annexe 2)

D'après les derniers chiffres auxquels nous avons accès, plus de la moitié de la population de la commune a plus de 60 ans.⁷

Ambitions

L'ambition est de mobiliser l'ensemble de la population autour de l'éducation de chacun, quelles que soient les origines sociales et culturelles, au travers d'actions générationnelles et intergénérationnelles.

Publics visés

Les publics visés sont les mêmes que ceux de l'ancien PEdT : ils sont constitués par l'ensemble de la population à travers une mission d'éducation permanente qui se manifeste par des projets intergénérationnels autour de différentes thématiques (journées culturelles occitanes, éducation à l'environnement, découverte du patrimoine...).

L'éducation est à double sens, tantôt des enfants vers les adultes, tantôt des adultes vers les enfants.

Partenaires

Même si la construction de partenariats est une volonté permanente mais n'est pas totalement finalisée, l'ensemble des réunions de concertation et de préparation ont permis de mobiliser plusieurs acteurs.

Les ressources mobilisées :

- Les animateurs,
- Les intervenants scolaires,
- Les intervenants associatifs,
- L'école municipale de musique et de Théâtre,
- Les bénévoles

Nous avons l'ambition de recruter 3 services civiques dont la mission titre est « Education pour Tous » au travers de la citoyenneté, le Vivre Ensemble, l'accompagnement des jeunes sur l'ensemble de nos structures enfance jeunesse.

Ils rejoindront l'équipe des services civiques « Monalisa »⁸ déjà en place depuis 2015.

Cette équipe à elle seule peut symboliser l'ambition de notre PEdT énoncée ci-dessus.

⁶ Source INSEE : dossier complet commune Le Grau du Roi paru le 04/08/2017

⁷ Source CCAS Grau du Roi 2016

⁸ Monalisa : MObilisation NAtionale contre L'ISolement des personnes Agées

Objectifs partagés

Objectifs généraux d'orientation

Les 5 orientations retenues sont :

Développer et mettre en cohérence les actions en faveur de la réussite scolaire

Contribuer à l'épanouissement de l'Enfant et du Jeune

Articuler la cohérence éducative entre famille, établissements scolaires et temps libre dans une perspective de co-éducation

Engager les enfants sur le chemin de la formation tout au long de la vie

Vivre ensemble dans un environnement partagé pour contribuer à un meilleur avenir.

Objectifs opérationnels

- Développer et mettre en cohérence les actions en faveur de la réussite scolaire
 - ✓ Tenir compte du socle commun de connaissances, de compétences et de cultures⁹ (Cf. Annexe 3)
 - ✓ Favoriser l'implication des parents
 - ✓ Développer la personnalité et la confiance en soi de l'enfant
 - ✓ Accompagner la socialisation de l'enfant

- Contribuer à l'épanouissement de l'Enfant et du Jeune
 - ✓ Permettre aux enfants d'accéder aux pratiques créatives, culturelles et sportives,
 - ✓ Sensibiliser et initier à l'écocitoyenneté
 - ✓ Intégrer les enfants en situation de handicap

- Articuler la cohérence éducative entre famille, école, temps libre, dans une perspective de coéducation
 - ✓ Améliorer le dialogue entre parents et professionnels de l'enfance
 - ✓ Etre à l'écoute des parents
 - ✓ Harmoniser les différents règlements intérieurs des structures,
 - ✓ Coordonner les temps scolaires, périscolaires (ALP) et extrascolaires
 - ✓ Travailler en partenariat
 - ✓ Favoriser les choix du temps libre (vie associative)

- Engager les enfants sur le chemin de la formation tout au long de la vie
 - ✓ S'engager dans une démarche de projet
 - ✓ Eveiller et exercer la curiosité intellectuelle
 - ✓ Participer à des rencontres intergénérationnelles

- Vivre ensemble dans un environnement partagé pour contribuer à un meilleur avenir
 - ✓ Développer les comportements citoyens
 - ✓ Eduquer à la compréhension et au respect de soi, des autres, de l'environnement et de sa ville
 - ✓ Grandir en bonne santé en s'appuyant sur les préconisations de l'OMS.
 - ✓ Participer à des actions de citoyenneté

⁹ Décret n°2015-372 du 31/03/2015, publié au BOEN n°17 du 23/04/2015

Les grands changements de la rentrée 2017

Dans les 3 écoles, différentes enquêtes à l'initiative du CCAS et des associations de parents d'élèves ont été faites en juin 2017 auprès des familles, des enseignants et du personnel de ces structures. Débattu dans les 3 conseils d'école et en présence des élus, le retour aux 4 jours de scolarité par semaine répond à une demande majoritaire voire unanime des usagers et enseignants.

Suite à ce choix la décision d'investir l'expérience capitalisée pendant ces trois années notamment sur la pause méridienne est actée par les élus.

Durant ce temps l'effectif des enfants sur le site André Quet est de 280 enfants environ. Cet effectif important engendre des difficultés liées à la dynamique de groupe. Ces dernières sont difficilement résorbable sans accroître l'effectif d'encadrement.

La prise en compte de ce temps pose des contraintes incontournables qui sont les atouts de réussite pour porter l'acte éducatif d'une politique enfance jeunesse ambitieuse :

Des contraintes matérielles : (Essentiellement en terme de locaux)

L'espace-temps particulièrement restreint réduit les possibilités d'utilisation de locaux pour certains créneaux. En effet, un trajet aller-retour aux Palais des sports réduirait le temps potentiel d'animation, mais demeure possible pour les créneaux d'activité d'une heure. Actuellement les locaux potentiellement disponibles sont : ALP (capacité 19 enfants), la salle vidéo (capacité 19 enfants), la BCD (capacité 30 enfants), la salle informatique (capacité 14) la salle de musique (capacité 30) la cours de récréation et le préau.

Des contraintes humaines :

Cette organisation va nécessiter un taux d'encadrement respectant des quotas de diplômes supérieurs à ceux pratiqués jusque-là. Ils sont décrits par la suite.

Des contraintes financières :

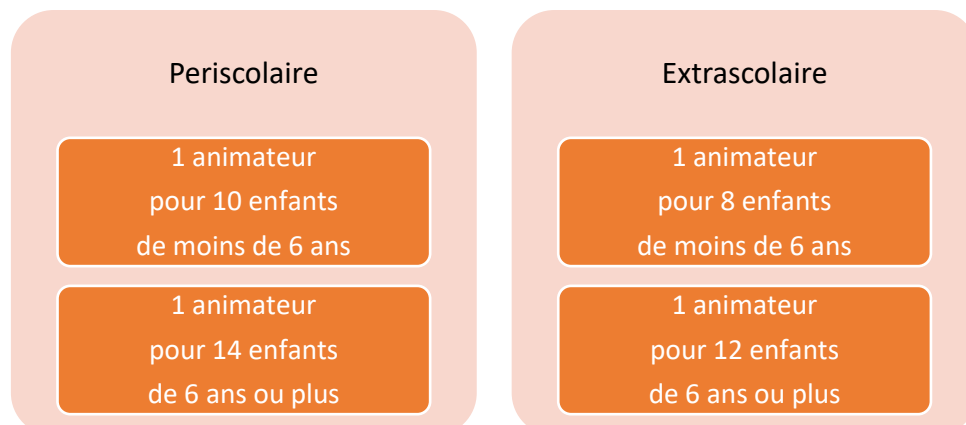
Avec l'arrêt des NAP, nous perdons le bénéfice du fond d'amorçage et de la prestation de service de la CAF qui pourront être partiellement compensés par une nouvelle prestation de service relative au temps méridien une fois déclaré en ALP.

Ce nouveau découpage va définir deux nouveaux temps : le temps périscolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi des semaines scolaires correspondant aux jours scolaires) et le temps extrascolaire (mercredi et vacances scolaires) où les taux d'encadrement sont différents. L'encadrement est dépendant de deux facteurs :

✓ **D'un quota en fonction du statut de l'animateur (sa qualification)**

ANIMATEURS TITULAIRES	ANIMATEURS STAGIAIRES	ANIMATEURS NON QUALIFIÉS
Supérieur ou égal à 50%	Inférieur ou égal à 50%	Inférieur ou égal à 20%

✓ **D'un taux d'encadrement fonction de l'âge**



La pause méridienne

Temps Méridien école élémentaire André Quet

Organisation

Ecole A. Quet																	Effectif Enfant	Effectif Anim
CP	CP	CP	CE1	CE1	CE1	CE2	CE2	CE2	CM1	CM1	CM1	CM2	CM2	CM2	ULIS			
11h30	Repas 140 enfants pris en charge par la CCTC								Activité CLUB								140	1 D + 10 A
12h10	Activité CLUB								Repas 140 enfants pris en charge par la CCTC								280	
12h30	Activité CLUB								Activité CLUB								140	20 A
13h00	Retour au Calme								Education Nationale								280	
13h20	Retour au Calme																	0
13h30	Education Nationale																370	

1 directrice

3 Intervenants scolaires. Ces agents ont 8 heures hebdomadaires consacrées à la pause méridienne.

4 Animateurs dont l'adjointe de direction de l'ALP.

Il reste à recruter 2 animateurs à 8h hebdomadaires (sur les semaines scolaires) et 10 animateurs à 6h hebdomadaires (sur les semaines scolaires) dans le cadre d'un contrat de vacation envisageable car il s'agit d'une mesure dérogatoire liée à l'expérimentation.

Organisation pédagogique :

Préambule de cadrage avec les enfants :

Avant la mise en œuvre du ruban pédagogique s'appuyant sur les « Clubs », l'idée serait de mobiliser les enfants sur une durée de 3 à 6 semaines pour poser le « cadre ».

L'an dernier, s'est mis en place **un Conseil d'enfants** qui a permis d'expérimenter la construction avec les enfants, de règles de vies sur l'ensemble des temps périscolaires.

La mise en place de deux conseils d'enfants en fonction des tranches d'âge, s'appuiera sur la démarche citoyenne développée l'année dernière.

Fort de cette expérience sur un groupe constitué restreint (désigné par ses pairs), il s'agira à la rentrée de considérer l'ensemble des enfants fréquentant la pause méridienne, pour parler de droits, devoirs, de vivre ensemble et de respect de l'autre. Les règles de vie seront alors établies.

A l'issue de ce temps, les élections du conseil d'enfant pourront avoir lieu.

Dans ce cycle de « cadrage » pourront être recueillis les souhaits des enfants notamment en termes d'activités pour le choix des clubs.

Diverses actions pourront être conduites :

- Une sensibilisation au brossage des dents. Dans le cours de l'année, progressivement le brossage de dents après le repas au restaurant scolaire pourra s'instaurer.
- Le quart d'heure « livre en main »,
- Etc.,

Le ruban pédagogique des Clubs

L'idée est de développer un esprit d'adhésion à une activité dans le respect de chacun pendant une durée déterminée ou bien proposer des activités à la carte par jour. Tous ces projets d'animation pourront être aussi bien mis en place par l'équipe d'encadrement permanente que par quelques intervenants extérieurs ou bénévoles.

Les enfants seront associés au mode de fonctionnement par l'intermédiaire des conseils des enfants.

Proposition d'activités regroupées autour de 6 clubs thématiques :

➤ Ecocitoyenneté, développement durable

Le mot écocitoyenneté (ou « éco-citoyenneté ») est bâti sur l'assemblage de l'abréviation de « éco » pour écologie et du mot citoyenneté. L'éco-citoyen a conscience d'appartenir à un territoire (ville, pays, terre, continent, ... selon l'échelle) qui garantit son existence, ce qui implique pour lui des droits et des devoirs par rapport à l'environnement. Par exemple : le droit de jouir d'un environnement sain et le devoir de ne pas le polluer pour conserver cet environnement sain.

➤ Activités physiques ou sportives de plein air

Les termes d'Activités Physiques ou Sportives (APS) regroupent toutes les pratiques, qu'elles soient sportives, de loisirs, libres, au cours desquelles le corps est utilisé, mis en jeu et ceci quelle que soit la valeur accordée (physiologique, psychologique, sociologique).

➤ Découvertes, expérimentations et technologies du monde

Former l'esprit scientifique des enfants, développer leur sens critique, les amener à s'étonner et à s'interroger, leur faire découvrir les connaissances nécessaires pour qu'ils puissent répondre à leurs interrogations, les aider à mieux appréhender le monde actuel.

➤ Découverte et pratique artistique ou culturelle

Ouverture sur le monde, découvertes et pratiques artistique, découverte des modes de vie et des langues parlées, des coutumes et des traditions des réalisations architecturales des évolutions de notre ville ...

➤ Farniente – jeux libres

Avoir la possibilité de ne rien faire, ou de faire sans l'impulsion d'un adulte sous la surveillance des animateurs. Les enfants ont la possibilité de solliciter ces adultes pour jouer, lire, écouter de la musique, discuter, ... dans une atmosphère respectueuse du choix des autres.

➤ Informatique

Appréhender l'outil informatique dans le cadre d'un projet collectif, individuellement ou au service des autres clubs

Temps Méridien écoles maternelles

Organisation

Ecole E. Tabarly							
	dispositif -3 ans	Petit	Moyen	Grand	Grand	Effectif Enfant	
11h20	e x p é r i m e n t a t i o n	Repas 25 enfants pris en charge par la CCTC et deux anim		Jeux Spontanés 30 enfants		30	
11h30							
12h		Jeux Spontanés 25 enfants		Repas 25 enfants pris en charge par la CCTC et deux anim		25	
12h30							
13h00		Sieste		Jeux Spontanés		45	
13h20		Education Nationale					99
13h30							0

Effectif Anim
1 D + 3 anim + 2 Anim repas
1 D + 3 anim + 2 Anim repas
1 D + 5 anim
0

1 directrice
4 Animateurs dont l'adjointe de direction de l'ALP.
Il reste à recruter 1 animateur à 8h hebdomadaire (sur les semaines scolaires dans le cadre d'un contrat de vacation envisageable car il s'agit d'une mesure dérogatoire liée à l'expérimentation.

Ecole E. Deleuze							
	Petit	Petit Moyen	Moyen	Grand	Grand	Effectif Enfant	
11h20	e x p é r i m e n t a t i o n	Repas 30 enfants pris en charge par la CCTC et deux anim		Jeux Spontanés 40 enfants		40	
11h30							
12h		Jeux Spontanés 30 enfnts		Repas 40 enfants pris en charge par la CCTC et deux anim		30	
12h30							
13h00		Sieste		Jeux Spontanés		60	
13h20		Education Nationale					130
13h30							0

Effectif Anim
1 D + 4 anim + 2 Anim repas
1 D + 4 anim + 2 Anim repas
1 D + 6 anim
0

1 directrice
4 Animateurs dont l'adjointe de direction de l'ALP.
Il reste à recruter 2 animateurs à 8h hebdomadaire (sur les semaines scolaires dans le cadre d'un contrat de vacation envisageable car il s'agit d'une mesure dérogatoire liée à l'expérimentation.

Les études

Les études dirigées à l'école André Quet sont maintenues dès la rentrée scolaire.

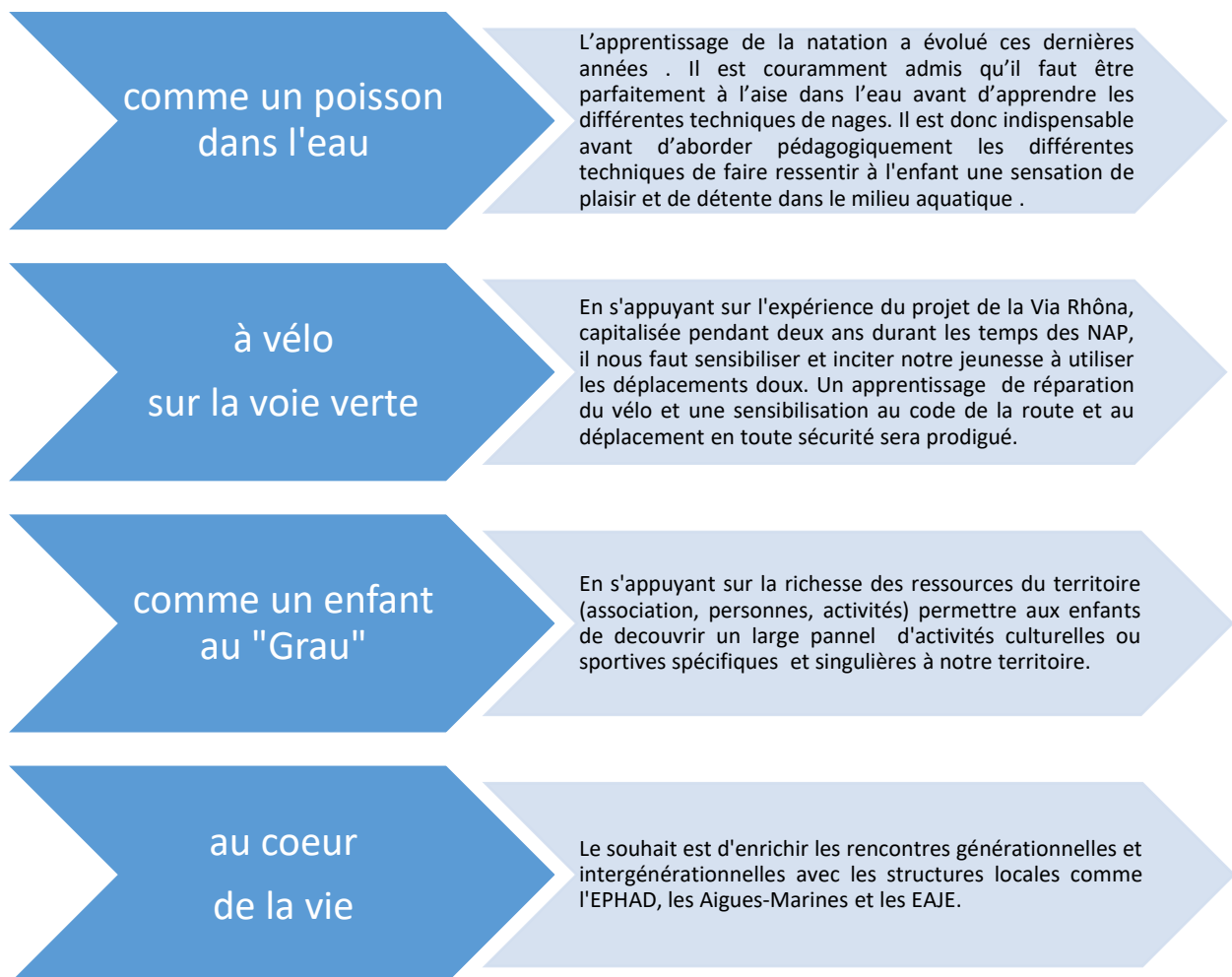
L'ALSH le mercredi

Au-delà du constat général, dans le cadre de l'ALSH nous avons pu faire 3 constats sur lesquels il paraît important d'agir :

- Trop peu d'enfants savent nager, ou même sont à l'aise dans un milieu aquatique. Pour des enfants qui résident dans une station balnéaire c'est un peu une contradiction !
- De même, la pratique des déplacements doux n'est pas un réflexe chez nos jeunes ou nos enfants. De plus, beaucoup de ceux qui possèdent un vélo le délaissent à la première crevaison ou au premier ennui technique. Enfin, nous avons pu constater lors des déplacements effectués en vélo que les enfants sont mal à l'aise et ne savent pas appréhender le déplacement en groupe.
- Enfin très peu d'enfants pratiquent une activité personnelle en lien avec notre territoire. Cela est essentiellement pour des raisons financières (cheval) ou de méconnaissance de ce qui existe.

L'ouverture de l'Accueil de Loisirs le mercredi à la journée va permettre de lancer une nouvelle dynamique.

Sans occulter l'organisation des animations mis en place à la pause méridienne de l'école primaire qui peut être réinvesti, le projet de l'ALSH s'appuiera sur 4 axes :



Dispositif péri et extrascolaire mis en place dans le PEDT 2017-2020

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
7h15/8h20	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	7h30 ALSH	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h30/11h30	Classe	Classe		Classe	Classe
11h30/12h10	A.P.C	A.P.C		A.P.C	A.P.C
11h30/13h30	Restauration scolaire ou maison	Restauration scolaire ou maison		Restauration scolaire ou maison	Restauration scolaire ou maison
13h30/16h30	Classe	Classe		Classe	Classe
16h30/18h30	Etude et/ou accueil périscolaire	Etude et/ou accueil périscolaire	18h30	Etude et/ou accueil périscolaire	Etude et/ou accueil périscolaire

Les jeunes



CLAS collège : Nos Ambitions

- Affirmer de manière cumulative nos interventions auprès des enfants, des parents et nos actions de concertation et de coordination avec le collège,
- Créer 4 cycles de CLAS collégiens en fonction des niveaux de classes sur deux grands axes : organisation pour les devoirs et organisation pour les révisions,
- Mobiliser des bénévoles étudiants, retraités et les familles pour s'investir dans l'accompagnement des collégiens,
- Intensifier les relations avec le collège, les partenaires, les familles,
- Envisager une action en direction des enfants en école élémentaire (peut-être sous forme de tutorat) pour anticiper les difficultés et lacunes mesurées par notre expérience.



LÉA : Nos Ambitions

- Péreniser le dispositif,
- Elargir l'offre de permanence,
- Toucher les jeunes sans l'impulsion d'un adulte,
- Amplifier la renommée du dispositif,
- Accroître le réseau d'interlocuteurs et de relais du dispositif,
- intensifier la relation avec le collège et notamment son infirmière.



Projet Jeunes: Nos Ambitions

- Favoriser l'autonomie des jeunes,
- Associer les jeunes à l'élaboration des actions,
- Susciter les initiatives des jeunes en favorisant leur engagements,
- Contribuer à leur épanouissement au travers leur intégration dans la société,
- Favoriser le Vivre Ensemble,
- Rendre les jeunes acteurs de leur territoire,
- Permettre aux jeunes de se projeter,
- Valoriser les démarches innovantes, mobilisatrices et citoyennes des jeunes.

Effets attendus

Amélioration des compétences de base et connaissances culturelles

Développement de la curiosité

Capacité de solliciter des ressources pour trouver des réponses

Développement d'une expression orale correcte

Amélioration du Vivre Ensemble

Réduction de la violence

Changements "positifs" de comportement

Composition de la structure de pilotage

Comité de pilotage

Il est composé des élu(e)s, de l'inspecteur académique du secteur ou de son représentant, de la directrice de la Cohésion Sociale ou de son représentant, du coordonnateur, de la chargée de mission, des représentants de parents d'élèves.

Comité technique

Il est composé des membres du comité de pilotage, associés aux directeurs d'établissements scolaires, des directrices ALP et ALSH, des EAJE, du PIJ des associations et des bénévoles intervenants.

Modalités de pilotage du projet (fréquence et périodicité des réunions)

Le comité de pilotage sera interpellé au moins 2 fois par an afin de poser les orientations. Ces dernières seront soumises au comité technique soit sur la même fréquentation soit plus largement en fonction du besoin. (Exemple : travail collaboratif pour la préparation des critères de mesures de l'évaluation).

Identité et coordonnées du coordonnateur

Nom du coordonnateur	Jean Louis CASTANET
Fonction	Coordonnateur Enfance Jeunesse
Adresse	Espace Victor Hugo CCAS 2 allée Victor Hugo
Téléphone	06 43 96 52 66
Adresse électronique	Jl.castanet@ville-legrauduroi.fr

Modalités d'évaluation du projet

A partir des effets attendus et en collaboration avec les membres du comité technique, les critères d'évaluation seront travaillés, les outils créés.

Communication

Notre réflexion a porté sur comment mieux faire connaître le PEdT et son contenu de façon à mobiliser et associer l'ensemble des acteurs concernés autour du projet.

Outre, les moyens existants (site internet de la commune, articles du bulletin municipal, portail famille, affichage dans les différentes structures, etc), le PEdT est encore mal connu de l'ensemble des usagers.

Mieux le faire connaître, c'est aussi mieux informer les usagers sur la prise de conscience du mieux vivre ensemble, mais aussi mettre en exergue la qualité de l'accompagnement des enfants et de leur famille.

SIGNATAIRES DU PROJET

Le projet définitif sera signé par le Maire et l'élue en charge du dossier.

Il s'agit de marquer l'engagement à assurer leurs interventions en totale cohérence avec le projet défini, les objectifs fixés ainsi que la qualité recherchée.

Le Maire de la commune de Le Grau du Roi
Président du CCAS

Docteur Robert CRAUSTE

L'Adjointe au Maire, déléguée à la Cohésion Sociale,
à l'Éducation et à la Jeunesse,
Vice-Présidente du CCAS
Elue en charge du dossier
Claudette Brunel

ANNEXES

Annexe 1 : dispositif des moins de 3 ans

Annexe 2 : données démographiques

Annexe 3 : socle commun de connaissances, de compétences et de culture